

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.
LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyons.	Rhône.	Dépt.
Un an.	18	24	30
Six mois.	9	12	15
Trois mois.	5	6	7

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉVY et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Souscription permanente pour la distribution gratuite du RÉPUBLICAIN dans l'armée et dans les campagnes.

Quatorzième liste. — Souscription des démocrates-socialistes de Vienne.

Bonnevay, 50 c. — Auguste Gerin, 25 c. — Boust, 25 c. — L. Gerin, 15 c. — Lhéritier, 15 c. — Bouchon aîné, 15 c. — Un républicain rouge et honnête, 50 c. — Plantard, 20 c. — Michel Chabert, 15 c. — Marcheval père et fils, 65 c. — Moiroud père, 20 c. — Un montagnard, 20 c. — Frédéric Brislaud, 10 c. — Robert-Fleury, 20 c. — Garnier, 15 c. — Les trois frères d'un fondateur d'Icarie, 20 c. — Gacon, 10 c. — Anselme, 10 c. — Un rouge, fils de rouge, 50 c. — Morel jeune, 50 c. — Ponce, 15 c. — Blondel, 25 c. — Un par sang démocrate, 1 fr. — Franc, 10 c. — Boile sixte, icarion, 10 c. — Granne, 15 c. — Un républicain rouge, 20 c. — Charles Rey, 10 c. — Un tisseur de drap sans-culotte, 20 c. — Etienne naud, 25 c. — Victor Moiroud, 10 c. — Trois icariens, 70 c. — Moiroud, 15 c. — Charles Saunier, 20 c. — Baise Tules, républicain rouge, 10 c. — Charles Saunier, 20 c. — Baise Revol, 20 c. — Joseph Faure, c. — Orcein, 10 c. — Fradon, 30 c. — Sguin, 10 c. — Lacour, 50 c. — Jacques Revol, 10 c. — Louis Sausal, 25 c. — Georges Rebillat, 20 c. — Guillot, 10 c. — Un royaliste devenu républicain, 20 c. — Roujat, socialiste, 10 c. — Joseph Barnasson, 25 c. — Un républicain socialiste, 25 c. — Charles Daubion, 50 c.	12	25
Montant de la liste	349	10
Listes précédentes		
Total général	361	35

Souscription en faveur du Peuple et de la Révolution Démocratique et Sociale.

Traquée dans la rue et dans les réunions, la liberté s'est réfugiée dans la presse. Les réactionnaires la poursuivent jusque dans cet asile inviolable, et bientôt, si l'on n'y prend garde, ils seront parvenus à l'étouffer. Alors le Peuple, privé de ses courageux défenseurs, sera garotté sans merci et sans qu'aucune protestation puisse se faire entendre. Déjà deux de ses organes les plus dévoués viennent d'être frappés de condamnations inouïes, et qui les tueraient infailliblement si l'on ne s'empresse de venir à leur secours. Nous nous battons d'ouvrir dans nos bureaux une souscription en leur faveur, convaincus que notre appel sera entendu.

Lyon, 14 avril.

A l'armée des Alpes.

Le Comité central électoral démocratique du Rhône, dont les sympathies vous sont acquises, a décidé qu'il porterait sur sa liste de candidats à l'Assemblée législative un sous-officier ou simple soldat choisi par vous. Cette décision a été publiée avant-hier par le *Républicain*. Hâtez-vous de vous réunir pour désigner celui de vos camarades qui vous inspire le plus de confiance. Le temps presse. Que les tracasseries que l'on pourra vous susciter ne vous intimident pas. Vous avez le droit de vous réunir entre vous, dans la caserne; vos chefs ne peuvent vous en refuser l'autorisation. Que signifierait entre vos mains le droit

de nommer les représentants du Peuple, si vous ne pouviez vous éclairer à l'avance sur les choix à faire? La République a voulu faire de vous des électeurs intelligents et non des machines à déposer des bulletins.

L'armée de Paris doit désigner son candidat au *Comité démocratique de la Seine*; la garnison de Marseille aura aussi le sien aux élections des Bouches-du-Rhône. Le sergent Pujot, ce brave militaire que le pouvoir a persécuté pour ses opinions socialistes, était proclamé candidat dans ce dernier département; les démocrates ayant appris avec douleur qu'il n'avait pas atteint l'âge de 25 ans exigé pour être éligible, viennent de le remplacer par un de ses bons camarades.

Frères de l'armée des Alpes! seconde l'initiative des trois premières cités de France; n'apportez aucun retard dans l'opération que vous allez faire; mettez-vous immédiatement en rapport avec le *Comité central électoral démocratique du Rhône*, dont le siège est rue Stella, n. 5, au 1er.

Appel du *Républicain* aux démocrates.

Citoyens,

La lutte engagée entre la contre-révolution et la démocratie est une lutte décisive. La démocratie triomphera ou la civilisation sera étouffée; « L'Europe, selon l'expression de Napoléon, deviendra République ou Cosaque. » Il ne s'agit plus de juste-milieu pour les royalistes; ils ont senti qu'ils ne pouvaient asseoir leur domination qu'en étouffant la liberté dans son germe; ils veulent en finir, et n'aspirent qu'à replonger la société dans le chaos.

Le sort qu'ils réservent à la France est celui de l'empire romain. Il y avait alors, comme aujourd'hui, des Peuples libres, riches et éclairés. Eh bien! les hordes du nord se sont abattues sur eux, les ont dépouillés de tous leurs biens, et même de leur liberté! Les chefs des vainqueurs sont devenus les propriétaires du sol avec leurs complices, et ont forcé les anciens possesseurs à leur servir d'esclaves.

Quatorze siècles de ténèbres et de servage ont pesé sur l'Europe. La Révolution de 89 devait l'affranchir; mais l'aristocratie, composée des descendants des chefs de barbares, a arrêté dans sa marche le mouvement révolutionnaire, et, à force de trahison, est parvenue à ramener dans notre belle France les hordes du Nord. Deux fois en un an elles ont envahi notre sol, se contentant de nous piller; la troisième fois, elles nous traiteront en incorrigibles, et nous replongeront dans l'esclavage.

Alors, les gros banquiers, les usuriers millionnaires, dignes successeurs des nobles pillards et détrousseurs de

grands chemins; tous les traitres enfin, gens sans entraînements et sans patrie, partageront les fruits de la victoire. Les petits propriétaires, les commerçants, les travailleurs, courberont la tête sous le joug. Que les indifférents n'espèrent pas échapper à l'asservissement général; leur lâcheté ne trouvera pas grâce auprès des barbares avides de butin!

Telle est la perspective de la société: jamais elle ne court des dangers plus grands. Les hordes envahissantes ont de nouveau quitté leurs déserts. Déjà les Russes et les cosaques s'approchent de nous. Pour leur préparer la voie, les royalistes attaquent tout ce qu'il y a d'hommes énergiques qui pourraient résister; ils énervent ou corrompent l'esprit public par tous les moyens; ils combinent leurs mouvements, centralisent leurs efforts pour propager leurs détestables doctrines. Ils font des brochures à vil prix, établissent des journaux à bon marché, les répandent partout, dans l'atelier, dans les casernes, dans les chaumières; les campagnes en sont inondées; les maires, les curés reçoivent ces feuilles gratis, avec mission de les propager, et nos malheureux concitoyens, égarés par ces perfides lectures, se laissent entraîner par la réaction, et, à leur insu, servent d'instruments aux ennemis de la République.

Le *Républicain* avait entrepris, à Lyon, d'opposer une digue au flot de cette propagande anti-sociale. Journal à un sou, il réalisait le problème si difficile à résoudre en province, de la presse populaire à bon marché. Fondé par le dévouement d'un petit nombre de démocrates, sa publication a commencé avec des ressources insuffisantes, et il a dû rencontrer à son début des obstacles matériels contre lesquels il lutte encore en vain. Ces obstacles consistent dans l'absence d'une presse mécanique pouvant tirer un assez grand nombre d'exemplaires dans un temps donné, et qui permet de satisfaire aux demandes qui se multiplient chaque jour.

Une avance de trois mille francs est nécessaire pour l'acquisition de cette machine, et la société du *Républicain* ne possède pas cette somme. Elle fait un appel à tous les hommes de bonne volonté qui auront compris l'importance de son œuvre et qui voudront contribuer à son succès.

Le *Républicain*, nous éprouvons le besoin de le répéter, ici, est une œuvre de dévouement. Propriété de la démocratie, il lui appartient sans réserve. Grâce à son organisation fraternelle, il a pu lutter jusqu'à ce jour, et s'il demande au Peuple de nouveaux sacrifices, c'est pour défendre d'une manière plus efficace sa sainte cause.

Nous en avons l'espoir, l'appel que nous faisons sera entendu de tous. Nos frères ne nous abandonneront pas

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 15 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

I. La Fortune.

La séance qui eut lieu le premier août 1822, dans le sous-sol de la pierre celtique, fut une de celles qui marquèrent le plus dans les fastes du carbonarisme. La conspiration qui se levait alors était pleine d'espoir, d'enthousiasme, et paraissait ainsi pleine d'avenir; les hommes réunis dans son sein étaient les plus jeunes, les plus purs patriotes de leur temps; jamais un petit nombre d'appelés se soulevant contre la puissance oppressive ne mérita aussi bien qu'eux l'appui du ciel, et ils l'attendaient avec une religieuse confiance qu'exprimait la devise inscrite dans leur temple sauvage: « *Fede et liberta!* »

Un serment prononcé sur le Christ et le poignard avait astreint tous ceux qui connaissaient le secret de l'entreprise à le garder sous peine de mort.

Un seul des initiés s'était trouvé soustrait à cet engagement solennel par son absence. C'était le vicomte Arthur d'Oberon.

Il avait attiré par là de graves soupçons sur sa fidélité. Quelques-uns des carbonari, les plus rigides, parmi lesquels étaient Lambert, pensaient que par cette absence seule il de-

vait être déclaré traître à la sainte cause, et poursuivi comme tel par l'autorité secrète de la société, qui exerçait le droit de vie et de mort. Bories et Bradère jugèrent toutefois qu'avant d'en courir cette condamnation, le vicomte d'Oberon devait être appelé à rendre compte d'une coupable réticence et à se justifier s'il était possible. Ils chargèrent Lambert de rechercher et d'interroger en leur nom le membre réfractaire.

Il n'y avait plus que quelques jours d'attente avant l'ouverture de la campagne. L'un de ces jours serait consacré au repas d'adieu, que les officiers du carbonarisme offraient à Bories et aux autres sous-officiers, premiers émissaires du soulèvement. On vaquerait ensuite au transport des armes dans la grotte; solennité qui serait suivie de la bénédiction du drapeau.

L'approvisionnement de guerre était le point le plus important de l'entreprise. Ainsi, à La Rochelle et dans les environs, les membres de la société étaient ardemment occupés à se procurer les armes et munitions qui devaient être déposées sous peu dans l'arsenal souterrain.

Les beaux fusils de chasse et de guerre, les pistolets, les sabres brillants qu'on voyait étalés aux devantures des armuriers, allumaient la convoitise des jeunes conjurés, et ils inventaient des prétextes spécieux pour en acheter le plus grand nombre possible, sans éveiller les soupçons de l'autorité.

Ceux qui ne pouvaient se procurer ces armes de luxe exploraient tous les endroits de la maison où leurs pères, militaires ou chasseurs, avaient déposé les fusils de leur jeune temps, et ils s'emparaient avidement de ces armes rouillées.

Cédric avait mis tout son argent comptant à l'achat de deux pistolets richement montés et d'une épée resplendissante d'ornements, et le brave jeune homme se croyait parfaitement armé en guerre.

Il restait à se procurer la somme promise par lui au trésor des conjurés, et tirée à vue sur le bon M. Pontarlier, qui ne

s'en doutait nullement.

Charles Goubin, que son humeur enjouée avait mis depuis longtemps dans les bonnes grâces du vieillard, devait aider son ami Cédric dans cette circonstance difficile.

Ainsi, un jour, vers dix heures du matin, les deux jeunes gens déjeunaient ensemble pour se préparer à l'attaque, en attendant M. Pontarlier, absent de la maison.

Cédric, impatient de son retour, monta pour s'en informer près de sa sœur, qui était seule sous les combles déserts et démeublés de la maison, dont elle faisait, comme nous l'avons dit, son salon ordinaire.

— Sais-tu où est mon père? dit le jeune homme en entrant. Va-t-il bientôt rentrer? Est-il de bonne humeur ce matin?

— Mais non sans doute, je n'en sais rien! dit Edith de l'air d'ennui superbe qu'elle prenait avec qui venait la déranger dans sa retraite. A moins, ajouta-t-elle, qu'il ne soit allé voir ses vignes.

— Ah! c'est que j'aurais quelque chose à lui demander.

— Moi aussi, j'ai à lui parler.

— Alors, Dieu veuille que ses vignes se portent bien.

— Pour moi, peu m'importe... je n'ai rien à lui dire que de fort raisonnable, et il ne peut refuser de m'entendre.

— Ce que je désire est aussi de toute justice... Cependant j'aimerais mieux le trouver en gracieuse disposition.

— Alors, tu devrais être un peu plus attentif pour lui. Il ne t'en coûterait guère de faire sa partie de tric-trac, au lieu de sortir tous les jours.

— J'aime mon père de tout mon cœur, et rien de ce qu'il faudrait faire pour lui ne me coûterait... Mais j'ai des affaires qui m'appellent au dehors, ajouta le jeune homme d'un air d'heureuse importance; tandis que toi, Edith, il te conviendrait de la distraire, de lui jouer sur ton piano les airs qu'il aime, au lieu d'être toujours seule ici, comme une pivolette effarouchée... D'ailleurs, que peux-tu faire dans ces greniers?...

lorsque nous sommes sur la brèche, livrant bataille à la réaction.

Les Paysans et les Royalistes.

Les royalistes vont sans cesse répétant aux citoyens des campagnes que les démocrates sont des brouillons, des amis de la discorde, et rien de plus. Nous ne prendrions vraiment pas la peine de relever ces mensonges, s'ils n'ajoutaient effrontément que nous serions impuissants à réaliser des améliorations parmi le Peuple des campagnes.

Nos adversaires savent bien le contraire, témoin les efforts qu'ils font pour étouffer notre voix. Interdiction de vente, tracasseries de police, saisie du parquet, rien n'y manque; mais heureusement nous glissons quelquefois entre les gendarmes.

Qu'est-ce qu'il manque au cultivateur? quelle est la cause de sa misère et de l'état de sujétion dans lequel il vit? Cette cause se trouve dans l'énormité des impôts dont on accable le cultivateur, dans l'absence d'un système général de communications qui devraient être exécutées aux frais de l'Etat, et seulement entretenu par les communes.

Ce qui lui manque, ce sont les capitaux nécessaires aux améliorations qu'il a jugées utiles, et qu'il ne peut tenter qu'en passant par les mains des usuriers qui le font rançonner et finalement le dépouillent.

Ainsi donc, supprimez la moitié de l'impôt, établissez un bon système de vicinalité qui donnera un facile écoulement aux produits agricoles. Et surtout mettez à la portée du paysan le capital qui lui manque. Nul ne peut nier que ces réformes, dont l'application est facile, ne changent immédiatement la physiologie de nos campagnes. Nous nous en rapportons sur ce sujet à l'avis de tous les cultivateurs. Au reste, nous en avons consulté un grand nombre, et tous ont pensé comme nous.

La suppression de plus de la moitié de l'impôt pourrait se réaliser aujourd'hui même, si nous avions un gouvernement franchement républicain.

Il suffit de réduire l'armée à un chiffre en rapport avec les besoins de la République, chiffre excessivement restreint, avec une organisation sérieuse de la garde nationale. Le quart de notre armée actuelle, formé des corps d'élites et des cadres de l'infanterie, serait plus que suffisant, appuyé qu'il serait par quatre à cinq cents bataillons de garde nationale mobile et trois à quatre millions de gardes nationaux sédentaires. On réaliserait ainsi plusieurs centaines de millions de francs, qui, appliqués à l'agriculture, rentreraient dans la poche du paysan, qui certes en ferait un meilleur emploi que le ministre de la guerre.

(La suite prochainement.)

Les hommes ont beau dissimuler, le naturel reprend toujours le dessus. Le citoyen Reveil, connu pour monarchiste sous Louis-Philippe, se dit après Février franchement rallié à la République. Soit qu'on se soit laissé prendre à la large cocarde rouge qui ornait son chapeau, soit qu'on considérât le citoyen Reveil comme capable, parce que toutes les bouches amies l'avaient répété à satiété, il fut l'élu de la section de l'Hôpital. Choisi par le gouvernement de Cavaignac pour maire de Lyon, le citoyen Reveil, comprenant que la République l'avait tiré de l'obscurité pour le mettre en évidence, lutta un moment contre les envahissements de la réaction, sans pour cela satisfaire les républicains. Mais voilà que le maire veut devenir membre de la législative, et qui sait? ministre (car les petits sentiers mènent aux grands chemins) et il se fait réactionnaire pour atteindre son but. Mais qu'il le sache bien: qui compte sans son hôte, compte deux fois. Ce proverbe, pour être vieux, n'en est pas moins juste. Ses tracasseries contre le Comité central en particulier, et les réunions en général, ne peuvent lui porter bonheur. Déjà il s'est vu repousser du conseil général du départe-

ment, malgré qu'il se soit fait porter dans trois sections; le même désagrément pourrait bien lui arriver pour les élections à l'Assemblée législative. Le Peuple en apprend tous les jours, et il sera bientôt trop savant pour ses anciens maîtres.

Aug. M.

Et de huit! Hier c'était Barbès, Albert, Courtais, Louis Blanc, Caussidière, F. V. Raspail, Proudhon, aujourd'hui c'est Eugène Raspail; demain ce sera Ledru-Rollin: tous les montagnards y passeront les uns après les autres. Continuez!

Correspondance spéciale.

Paris, le 12 avril 1849.

Un journal qui se prétend l'organe des volontés de la France s'exprime ainsi à propos des élections prochaines et de l'Assemblée législative:

« Elle est grande la mission de l'Assemblée prochaine! Grande comme le dégoût de la France pour l'œuvre des hommes de février, grande comme nos malheurs, grande comme l'impatience publique de rentrer dans l'ordre, dans la moralité, dans le crédit; grande enfin comme l'impéritie et l'audace des républicains de la veille. »

Oui, sans doute, grande est l'impatience publique de rentrer dans l'ordre, dans la moralité et le crédit. Mais qu'appellez-vous l'ordre? est-ce celui qui a versé des flots de sang dans nos rues, sur nos places publiques, qui a transporté sans jugement des hommes dont les opinions menaçaient vos projets? Appelez-vous l'ordre la compression, l'anéantissement de la presse démocratique, la proscription des clubs et de la libre propagande? Appelez-vous l'ordre cette imprévoyance sociale qui abandonne aux horreurs de la misère et de la faim ou à l'insuffisance des ressources publiques et privées huit millions de mendiants et d'indigents constatés par vos propres statisticiens? Quant à la moralité, comment l'entendez-vous, vous qui voulez respecter les désordres qui se sont produits dans les dernières années de Louis-Philippe, vous qui voulez ressusciter cette monarchie écrasée sous la honte et le mépris, vous qui maudissez le châtiment infligé à cette administration et cette société représentée par les Duchâtel, les Teste, les Praslin?

Quant au crédit, vous osez en présager le retour, vous qui avez gaspillé toutes les ressources publiques, grevée de déficits successifs les différents budgets et augmenté jusqu'à l'impossible les charges du pauvre. Rétablir le crédit pour vous, c'est creuser encore l'abîme des emprunts, parce que vous savez quels bénéfices l'agiotage peut y recueillir; c'est donner au capital de nouvelles primes sur le travail, afin de le rendre confiant; c'est réouvrir les fabriques aux mêmes conditions précaires pour le travailleur... Mais vous oubliez que si vous menaciez hier la République par la défiance du capital, demain votre quasi-monarchie s'écroulera sous les défiances du travail.

Vous parlez de l'impéritie des républicains de la veille; mais vous les avez évincés du pouvoir depuis longtemps: qu'avez-vous fait? Ecoutez ce que dit l'un des vôtres, qui n'est certes pas suspect de républicanisme:

« Qu'avez-vous fait depuis le 10 décembre? Rien! Que pouviez-vous faire? Tout! Voilà ce qui justifie nos regrets. »

« Vous n'avez rien fait, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur! »

- « Rien pour la politique; »
- « Rien pour les finances; »
- « Rien pour le crédit; »
- « Rien pour l'agriculture; »
- « Rien pour le Peuple; »
- « Rien pour les propriétaires; »
- « Rien pour la liberté; »
- « Rien pour le progrès; »

— Avez-vous fait bonne promenade, mon père? dit Cédric du ton le plus aimable; voici mon ami Charles qui vient vous voir.

— Savez-vous, monsieur Pontarlier, que vos espaliers sont magnifiques cette année! dit Goubin.

— Et vos melons! ajouta Cédric, ils promettent; mon père, on les voit déjà se dorser sous leurs cloches.

— Il est heureux, messieurs, qu'ils obtiennent votre suffrage... répondit M. Pontarlier, car ordinairement vous ne vous occupez pas plus de mes espaliers et de mes melons que de moi.

— Ah! mon père, dit Cédric souriant, ne vous confondez pas ainsi avec les produits de votre jardin; car alors j'aimerais ces derniers à ne pouvoir plus m'en séparer.

— Flatteur! reprit le bon père en se dardant. Mais s'il n'y avait que toi pour diriger la culture de ces sujets, surveiller les plantations et les tailles, le jardin ne serait pas en si bon état.

— Si cela vous est agréable, mon père, dit Cédric, je ferai mieux encore, j'y travaillerai moi-même... Vous me verrez en veste et en chapeau de paille.

— Moi aussi! dit Goubin, je voue mon sabre à la coupe des charmillles.

— Allons! dit M. Pontarlier, voilà mon jardin entre bonnes mains.

— En retour, je ne demande qu'une seule chose, reprit Cédric.

- Hein! dit son père; je m'y attendais. Voyons?
- C'est que vous me paierez mes journées d'avance.
- Ah! tu veux de l'argent... Nous y voilà!
- Le prix d'un jardinier.
- Bon... dis plutôt tout de suite combien il te faut.
- Six mille francs...
- M. Pontarlier bondit sur son siège.
- Que je vous rendrai en journées.
- Six mille francs!... Demande toute ma fortune, ce sera

- « Rien pour la dignité nationale; »
- « Rien pour les choses, rien pour les hommes; »
- « Et cependant vous pouvez tout faire. »

Nous serons plus justes et nous dirons: L'administration de Bonaparte ne pouvait rien faire: née d'une illusion, elle ne pouvait produire qu'un mensonge. Produit de l'adultère de tous les partis réactionnaires, elle ne pouvait que retourner vers les choses que le passé a condamnées, que la Révolution a détruites et qui sont mortes, non pas sous la violence (la Révolution de Février ne trouva pas de résistance) mais, bien sous le mépris et le dégoût.

E. H.

Esprit de l'armée.

Citoyen rédacteur, je vous prierai d'insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal:

« Ce n'était pas assez de nous avoir interdit la lecture des journaux démocratiques, de nous avoir défendu d'assister, quoique citoyens, aux séances des clubs, il faut maintenant, pour la plus grande gloire de saint Chauvin, que nous n'ayons plus même la liberté de boire. Ces jours derniers, un ordre nous a été donné, portant défense expresse de fréquenter les ouvriers, ainsi que les établissements dans lesquels ils vont se récréer ou prendre leur nourriture. Pourquoi cela? Les ouvriers seraient-ils atteints de quelque maladie contagieuse dont il faut à tout prix nous préserver, ou bien, veut-on tout simplement nous faire contracter des habitudes de tempérance jacobinisme? »

« En ce cas, on aurait parfaitement réussi, tout le monde sait que (même au service de la République le soldat n'est pas riche) notre solde est si minime, qu'elle ne nous permet pas l'usage des boissons de luxe; nous sommes obligés de nous tenir au vin à bon marché; si on nous ferme l'entrée des établissements que fréquentent les ouvriers, nous serons privés du seul plaisir dont nous puissions jouir dans notre position. Sans doute on nous dira que nous avons les cafés où vont se délasser les bourgeois et les commerçants; mais l'illustre auteur de l'ordre en question doit bien savoir que les modestes défenseurs de la patrie n'ont pas comme lui un supplément de solde, pour frais de représentation. »

« Mais il y a dans cela une autre chose que de la contrariété à notre égard; il y a la preuve des intentions perfides des hommes de la réaction. Ils veulent nous isoler du Peuple, afin de se servir de nous comme d'un instrument aveugle, pour accomplir leurs sinistres projets. C'est pour cela que l'on a confié le commandement de l'armée des Alpes à un homme qui met tous ses soins à chercher l'occasion de se signaler par une campagne contre les faibles citoyens qui ne pensent pas comme lui. »

« Hommes des pouvoirs, vous pouvez commander au corps, vous pouvez le plier à vos volontés; mais vous n'êtes pas maître de l'intelligence, et l'intelligence que vous cherchez à étouffer vous perdra. Nous comprenons ce que veut le Peuple, nous comprenons aussi que l'intérêt du Peuple est le nôtre, et quelles que soient les mesures que l'on emploie pour nous tromper, nous ne resterons pas moins fidèles aux principes démocratiques, qui peuvent seuls assurer le bonheur de la société. »

« Vive la République démocratique et sociale! »

« Salut et fraternité, »

L. M.

« Soldat de l'armée des Alpes. »

La rapide propagande faite par les idées socialistes dans les rangs de l'armée a jeté de si vives alarmes dans le camp des réactionnaires, qu'ils ont recouru à tous les moyens pour combattre l'invasion morale qui s'étend tous les jours et menace d'envelopper tous les régiments. Après avoir fait jouer sans succès toutes les machines de défense qu'ils avaient à leur disposition, ils ont pris, en désespoir de cause, le parti de recourir à l'arsenal-Carlier, si abondamment pourvu d'armes déloyales et de flèches empoisonnées. Voici la nouvelle tactique que leur a suggérée ce grand officier instructeur d'agents de perfidie et de provocation. Deux ou trois individus, déguil-

plus tôt fait.

— Ecoutez donc, mon père, vous dites sans cesse que si vous tenez à la fortune, ce n'est pas pour vous, mais pour vos enfants! que tout ce que vous possédez est à eux... Si j'ai moitié du revenu, c'est-à-dire dix-huit mille livres de rente, je puis bien en prendre six.

— Après moi, monsieur, s'il vous plaît.

— Ah! mon père...

— Vous êtes bien pressé...

— Mon père, dit Cédric tristement, j'aime mieux une de vos caresses que des millions à dépenser après vous... Ainsi, vous voyez que je ne suis pas pressé.

— Allons, dit M. Pontarlier tout-à-fait radouci, on pourra peut-être s'arranger; je ferai des sacrifices; tu rabattras un peu de tes prétentions.

— C'est cela, dit Goubin, il n'y a que le premier écu qui coûte!

— Je sais qu'il faut que jeunesse s'amuse, reprit le bon père. Si je te donnais un billet de cinq cents francs.

— Non, six mille.

— Tu es fou... Et que pourrais-tu en faire?

— Cet argent est destiné à un usage sacré... et que vous approuverez moins sans doute que s'il s'agissait de le dépenser pour un cheval ou pour une maîtresse.

— Je crains de deviner, dit M. Pontarlier, fronçant le sourcil.

— Allons, mon père, devinez!

— Ta société secrète...

— A besoin que ses enfants se cotisent pour elle; oui, mon père.

— Et j'irais donner de l'argent là! s'écria M. Pontarlier en se levant. J'aiderais à des complots diaboliques qui achèveront de me ruiner, de me tuer!

— Calmez-vous, mon père!

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite au prochain numéro.)

...ant sous la blouse des travailleurs leur impur métier, se mettent le
...en embuscade dans les rues; et quand un militaire isolé passe,
...se ruent sur lui, l'insultent ou même le maltraitent, en prenant
...ils se vantent qu'ils sont socialistes. Si le soldat fait résistance ou
...de l'avertir qu'il s'enfuit à toutes jambes pour se sous-
...qu'on vienne à son aide, ils s'enfuient à toutes jambes pour se sous-
...à une vérification qui, en constatant leur identité, dévoilerait
...leur ignoble rôle.
La même consigne paraît avoir été donnée aux mouchards de
province, puisque plusieurs journaux de départements nous ap-
portent le récit de faits semblables, ayant tous un caractère uni-
forme.
Les soldats sont avertis: qu'ils se tiennent en garde contre les
provocations perfides qui tendent à jeter la désunion entre des
frères et à troubler l'heureuse harmonie qui s'établit et se consolide
entre tous les enfants du Peuple, qu'ils portent la blouse ou l'uni-
forme. Qu'ils mettent hardiment la main sur les insulteurs, qu'ils les
arrêtent, et ils auront bientôt reconnu, dans ces prétendus socialistes,
des misérables marqués au timbre de la police.
Nous apprenons que les deux soldats nommés caporaux pour avoir
arrêté des citoyens distribuant des journaux du parti démocratique,
ont été obligés de déposer leurs galons, accablés sous les reproches
de leurs camarades.
(Journal de la Vraie République.)

Un chasseur du 2^{me} de Vincennes, en garnison à Lyon,
nous écrit la lettre suivante:

Les tracasseries se succèdent. Nous sommes obligés de nous ca-
cher pour lire les journaux démocratiques, pendant qu'on fait lire le
Courrier de Lyon à haute voix dans nos chambrées, malgré le dégoût
que nous inspire cette feuille royaliste. Ces vexations deviennent fa-
tigantes, et n'empêcheront pas que nous n'ayons d'autres frères que
les républicains socialistes. Nous sommes prêts à voler au secours de
l'Etat; nous brûlons de venger l'honneur français; mais que l'on ne
nous commande pas de faire feu contre le Peuple, car, sans trahir
notre devoir, nous briserons nos armes.

Continuez, citoyen rédacteur, l'œuvre que vous avez si bien com-
mencée. Nous remercions, par l'organe de votre journal, les per-
sonnes qui s'intéressent au sort du soldat.

Vive la République démocratique et sociale!

Club de la rue Perrot, séance du 11 avril.

Présidence du cit. REMOND.

Extrait du procès-verbal.

La séance est ouverte à huit heures et demie, et après
la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le ci-
toyen Trolhier lit un article du *Republicain*; on lit également
le *Peuple Souverain*.

Le citoyen Bacot fait un rapport sur la situation mo-
rale de plusieurs communes du département, dont l'esprit,
dit-il, s'améliore tous les jours, malgré les tentatives des
royalistes, qui répandent à profusion dans les campagnes
les feuilles réactionnaires. Il engage les démocrates à en-
voyer les feuilles démocratiques pour servir de contre-
poison.

Les citoyens Desvigne et Vairon lisent chacun un ar-
ticle du *Peuple*.

Le citoyen Desvigne reprend la parole, annonce que
dans la prochaine séance il réfutera les assertions du ci-
toyen Blanqui, de l'Institut, et finit en lisant un autre
article du *Republicain*.

Le président annonce qu'un dépôt des cartes du Ban-
quet d'Oullins est établi à la société des *Travailleurs unis*.
La séance est levée à dix heures.

Nous avons parlé hier de l'existence à Lyon d'un co-
mité de calomnies; notre ville n'est pas la seule qui soit
dotée d'une semblable institution; il paraît qu'elle a son
siège central à Paris. La *Réforme* publie la note suivante
en réponse à des insinuations injurieuses répandues par
la presse royaliste:

Plusieurs journaux ont répété avec affectation cette annonce:
« Mme Ledru-Rollin vient d'acheter un immeuble de 6 à 700,000
francs. »

Après les odieuses calomnies sous lesquelles les royalistes ont
cherché à étouffer la voix de Ledru-Rollin, on comprend ce que
cette assertion peut avoir de perfide.

Cette trame sera déjouée comme tant d'autres; la réponse est
d'autant plus facile qu'elle repose sur des actes authentiques:

Les 19 juillet 1845, 9 septembre même année, 31 mai 1844, 18
mai 1846 et 11 février 1847, malame Ledru-Rollin a placé hypo-
thécairement, sur des immeubles situés à Paris, par actes notariés
devant Mes Aumont-Thiéville, Saint-Jean, Aubry et Baudier, no-
taires, une somme de 544, 075 fr., provenant de sa dot.

Ces immeubles ayant été mis en vente les 10 juillet et 13 décembre
1847, il n'y eut pas d'enchérisseurs.

Sur baisse de mise à prix, deux nouvelles tentatives de ventes
furent faites, sans plus de succès, les 25 mars et 19 août 1848.

Mme Ledru-Rollin, à peine de perdre la plus grande partie de sa
fortune, fut obligée de se rendre adjudicataire.

Quoi de plus commun et de plus naturel? Mme Ledru-Rollin
cessa simplement de ne pas être ruinée; c'est bien son droit.

A-t-elle une somme quelconque à verser? Nullement; les créan-
ciers qui la précédèrent accorderont des délais ou seront payés par
subrogation, et pour le surplus, elle le paiera par les sommes
qu'elle a placées, cinq ans, trois ans, deux ans avant la révolution
de février, et par conséquent non point avec l'argent de cette révo-
lution.

Tous ces faits peuvent se vérifier au greffe du tribunal de la Seine,
chez les notaires dont les noms viennent d'être cités, et chez Me
Boulin, avoué.

Est-ce assez clair? Il serait bien désirable que certains jeux de
Bourse qui ont eu lieu depuis quelque temps pussent s'expliquer
d'une façon aussi nette.

Si les journaux qui ont annoncé avec tant de complaisance cette
acquisition, voulaient y mettre quelque loyauté, nous les prierions
d'insérer cette note.

En tous cas, nous demandons aux journaux amis de vouloir bien
l'accueillir.

Correspondance particulière du *REPUBLICAIN*.

Paris, le 12 avril.

Eugène Raspail n'a pas été arrêté, comme le bruit en a
couru; on assurait ce matin qu'il avait été blessé dans
une rencontre avec le cit. Point.

Il paraît certain que la commission chargée de l'exa-
men de l'affaire du général Changarnier, se prononcera
contre la prétention du pouvoir, qui demande que les
deux commandements soient conservés pendant trois mois
encore à ce général de la réaction.

— Un grand nombre de Français sont dans les rangs de
l'insurrection gnoise. Le consul de France a eu l'impu-
dence de leur signifier que s'ils ne mettaient bas les armes,
ils seraient traités comme rebelles aux lois de leur pays!

— Décidément nos soldats vont rétablir le Pape sur son
trône temporel. L'ordre est arrivé à l'état-major de l'ar-
mée des Alpes de disposer d'une brigade nouvelle pour
renforcer le corps expéditionnaire détaché à Marseille et
qui est dit-on destiné à Civita-Vecchia.

— Il paraît certain que le général Courtais a déclaré
qu'il ne reparaitrait plus comme représentant du Peuple
à l'Assemblée nationale.

— Il est sérieusement question parmi les ouvriers ty-
pographes de refuser toute coopération à la composition
et au tirage des journaux les plus réactionnaires.

— Les bonapartistes et les légitimistes se disputent en
ce moment les joueurs de vielles, d'orgues de barbarie et
de guitare, pour les envoyer dans les villages chanter en
l'honneur de leurs idoles.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du *REPUBLICAIN*.

Suite et fin de la séance du 11 avril.

Après diverses explications du cit. Odilon Barrot, le cit. Ledru-
Rollin reprend la parole. Citoyens, le président du conseil, au lieu de
m'opposer des textes, est entré dans les considérations politiques.
On me les a déjà opposées lors de la discussion sur les banquets. A
cette époque on disait: Dans les banquets on peut tenir des discours
incendiatoires; nous ne donnons donc pas l'autorisation. Mais tourne-
ra-t-on toujours dans ce misérable cercle?

Le cit. Buffet interrompt l'orateur.
LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Si le citoyen Buffet veut monter à la
tribune... (Rires.)

LE CIT. ABATTUCCI. Mais on ne doit pas répondre aux inter-
rptions.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Le citoyen Abattucci ne prend jamais
la parole; autrement il saurait combien il est terrible d'être ainsi
interrompu sans cesse. Je reprends. Je soutiens qu'il faut mettre un
terme à cette manière d'argumenter. Nous citons des principes; on
nous oppose des considérations politiques, on fuit le terrain de la
discussion. J'y reviens. Une loi sur les clubs a été faite par vous, vous
y avez fait trois choses. La réunion publique ou club, vous l'avez
réglementée; la réunion non publique et non politique, vous l'avez
soumise à des conditions. Enfin vous avez fait une exception pour
les réunions qui ont pour objet l'exercice d'un culte et pour les réu-
nions électorales préparatoires. Eh bien voilà un texte, qu'y a-t-on
répondu? Rien.

Vous avez excepté la réunion électorale préparatoire: de quoi s'a-
git-il? Il s'agit de savoir si la réunion électorale préparatoire sera
soumise à la surveillance de la police. Eh bien! dans votre loi sur les
clubs, vous déclarez que les agents de la police assisteront aux séan-
ces des clubs.

Que dit la récente circulaire du citoyen ministre de l'intérieur?
Que le commissaire de police aura le droit d'assister aux réunions
électorales? Vous dites donc pour les réunions électorales prépa-
ratoires ce qui a été décidé pour les clubs. (C'est cela! c'est cela!)

Je demande qu'on ne se jette pas dans des considérations poli-
tiques. Répondez aux textes. Vous avez déclaré que la réunion élec-
torale préparatoire serait soumise à la même surveillance que les
clubs. Répondez à ceci: Pourquoi soumettez-vous les réunions élec-
torales à la surveillance dont la loi des clubs les a exemptées? Il ne
s'agit pas de se jeter dans des considérations politiques; répondez à
un texte net, formel.

Le citoyen président du conseil m'a dit: « Si les réunions pré-
paratoires échappent à la surveillance de l'autorité, vous aurez
des abus; tous les clubs vont se transformer en réunions électo-
rales. » Comment! on a osé invoquer cet argument!... Cela n'est pas
possible!

Vous ne vous rappelez donc pas la discussion? On demandait que
les réunions électorales préparatoires fussent exceptées, et comme
vous vous y opposiez, on a voté qu'une réunion électorale prépa-
ratoire, une seule, ne serait pas soumise à la surveillance de l'autorité!
Eh! quoi! vous vous opposez à une seule réunion préparatoire, tous
les deux ans, tous les trois ans!

Je vous le répète, il y a un argument invincible qui s'élève entre
nous, c'est votre loi des clubs qui déclare que les réunions électo-
rales sont au-dessus de toutes protestations de l'autorité.

Le citoyen président du conseil a dit qu'il ne comprenait même
pas comment on pouvait soutenir que la loi de 1790 n'est pas appli-
cable aux réunions électorales.

C'est une singulière méthode de discuter et d'interpréter un texte
en sa faveur, sans le lire.

Mettons un instant la main sur la conscience. Croyez-vous fran-
chement que lorsque la police s'introduit dans une réunion, les ci-
toyens puissent s'expliquer avec toute la dignité et l'indépendance
que comporte cette grave question?

Je dis qu'il y a là quelque chose d'insolite et d'attentatoire à la
dignité des citoyens.

LE CIT. TH. BAC. L'opinion de la justice a été favorable à la
liberté des réunions électorales. Elle s'est prononcée contre les
circulaires du citoyen ministre de l'intérieur. Je sais très bien
que c'est là l'opinion d'une juridiction secondaire, et que la cour
de cassation prononcera en dernier ressort. Mais en attendant que la
cour de cassation ait décidé entre ces prétentions contraires, la li-
berté souffre. La cour de cassation, dans la majestueuse lenteur de
ses formes, ne se prononcera que quelques jours avant les élections,
et en attendant la lutte se continuera devant les réunions prépa-
ratoires, devant les tribunaux de simple police, et le droit des citoyens
sera profondément troublé. Ce n'est pas seulement à Paris que cette
question s'agit, c'est dans tous les départements! Et elle s'y agit
plus vivement. Car là, les comités électoraux n'ont pas l'appui d'un
parti tout entier, n'ont pas la surveillance incessante de l'Assemblée
nationale. Et ce qui est tracasserie à Paris, devient oppression à cin-
quante lieues de Paris. (C'est vrai!)

Ainsi le gouvernement a le moyen de tourmenter certaines réu-
nions électorales préparatoires. Ce que je dis ne peut être contesté
par le cit. ministre de l'intérieur.

Eh bien! nous demandons que le ministère renonce à sa doctrine,
en s'inclinant devant la justice, ou que le ministère vous demande
une loi qui l'autorise à exercer sa surveillance dans les réunions
électorales préparatoires. Cette loi n'existe pas. Je vous défie de la
trouver dans nos codes nombreux.

LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour motivé par le citoyen Le-
dru-Rollin:

« L'Assemblée nationale, considérant qu'aucune loi n'autorise
l'introduction de la police dans les réunions électorales, passe à l'or-
dre du jour. »

Voix à droite. L'ordre du jour pur et simple!

LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour pur et simple à la priorité. Je le
mets aux voix.

A gauche. Le scrutin de division!

On procède au scrutin de division. En voici le résultat:

Nombre des votants,	570
Majorité absolue,	536
Bulletins blancs,	409

Bulletins blancs.

261

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple. (Mouvement.)
La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 12 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

On procède au scrutin pour la nomination des 20 membres du con-
seil d'Etat qui restent à élire.

Cette opération dure jusqu'à deux heures trois quarts.

Le dépouillement a lieu dans les bureaux, sous la présidence du
citoyen Lamoricière, vice-président de l'Assemblée.

L'Assemblée adopte ensuite divers projets d'intérêt local.

On revient au budget des cultes.

Le cit. Jean Reynaud rend compte des délibérations de la commis-
sion sur un amendement qui lui a été renvoyé. Cet amendement a
pour but d'élever le traitement des prêtres succursalistes, âgés de
75 ans et ayant au moins 30 ans de service. La commission se rallie
à cet amendement, qui est adopté.

Un autre amendement demande un million pour amélioration du
sort des desservants. Cette disposition élèverait le traitement des
desservants à 850, 900, 1,000, 1,100 et 1,200 francs, selon qu'ils au-
raient moins de 50 et plus de 75 ans.

La commission se rallie à cet amendement, qui témoignera de l'in-
térêt que la République porte au clergé inférieur comme aux insti-
tuteurs. — Adopté.

Mais la commission a cru devoir refuser le crédit demandé pour
l'augmentation du nombre des succursales et des consistoires.

Le citoyen Falloux insiste pour le second de ces crédits, qui est
rejeté.

Les propositions de la commission sont adoptées, ainsi que les au-
tres chapitres du budget des cultes.

Une faible augmentation est votée pour les ministres du culte
israélite.

L'Assemblée a adopté le budget des cultes.

On passe au budget des finances.

Divers articles sont adoptés sans discussion.

Le cit. Chavoix présente un amendement pour la restitution des
45 centimes. Il est ainsi conçu:

« Les sommes payées par l'impôt des 45 centimes seront rembour-
sées de la manière suivante:

« Les sommes de 100 fr. et au-dessus en rentes de 5 pour 100; toutes
les autres en titres collectifs de rentes 5 pour 100.

« Les titres de rentes seront délivrés au cours moyen des fonds pu-
blics pendant les trois premiers mois de 1849, avec jouissance, à com-
pter du 22 mars courant. »

Le cit. Chavoix développe son amendement. L'arme dont les en-
nemis de la République sont servis le plus puissamment, c'est l'im-
pôt des 45 centimes. Cet impôt a pu être une nécessité des circons-
tances, par suite des dilapidations des monarchies qui avaient précédé,
mais aujourd'hui il est temps de réparer les mauvais effets pro-
duits par cet impôt sur les populations.

L'orateur s'attache à établir que l'impôt des 45 centimes doit être
considéré comme une contribution de guerre et assujéti aux mêmes
conditions.

Le cit. Passy, ministre des finances, combat cet amendement. Il
est impossible de rendre l'impôt de 45 centimes, parce qu'un très
grand nombre des cotés est inférieur à 5 fr., ce qui supprime des
rentes de 20 et 25 centimes.

Le cit. St-Romme dit que l'impôt des 45 centimes n'a pas porté
sur toute la population, et qu'il a été appliqué, non en proportion
de la richesse, mais en proportion de la misère. (Très bien!) C'est
pour cela qu'il y a équité à revenir sur cet impôt, qui n'a été qu'un
prêt, et qui, à ce titre, doit être restitué.

Le cit. Goudchaux combat l'amendement au nom de la commission
du budget. Il se plaint que le département de la Dordogne, dont le
cit. Chavoix est représentant, ait été le dernier à payer l'impôt.

Le cit. Chavoix paraît à la tribune. (La clôture! la clôture!) Il es-
saie au milieu du bruit de défendre la Dordogne.

LE PRÉSIDENT. Je mets l'amendement aux voix.

A GAUCHE. Le scrutin de division! (Tumulte épouvantable à
droite.)

A DROITE. La question préalable.

Le cit. Flocon rapporte que le gouvernement provisoire, en éta-
blissant ce désastreux impôt, n'avait pas eu l'intention d'atteindre le
pauvre, et termine en demandant le remboursement par annuité.

LE CIT. DUCLERC. Je ne voulais pas monter à la tribune. Je ne
voulais pas augmenter des divisions qui n'ont déjà que trop éclaté;
mais puisqu'on nous provoque, il n'est pas possible de garder le si-
lence. On veut la vérité, je vais la dire. Le 5 mars on nous communi-
quait un rapport des plus rassurants de la situation financière, et le
16, au contraire, une panique générale était venue nous consterner.
Quelle en était la cause? Il faut le dire. Une circulaire parut le 12
mars. (Interruption.) La situation du Trésor était des plus menaçantes.
On se réunit et divers moyens furent proposés pour combler le défi-
cit. La banqueroute, d'abord. (Interruption. Qui! qui!)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je vous somme de nommer?

LE CIT. DUCLERC. Je n'admets pas la sommation du cit. Ledru-
Rollin. Je n'y répondrai pas. La banqueroute fut proposée et écartée,
le papier monnaie également. Restait la ressource d'un impôt que l'on
a proposé de porter à 2 fr., puis à 4 fr. 50 c. et enfin à 45 c. Voilà,
citoyens, l'histoire simple et véridique de l'impôt des 45 centimes.

Le cit. Ledru-Rollin a la parole.

La séance continue.

Chronique locale.

Lecit. Tourangin, préfet du Rhône, mandé à Paris par dépê-
che télégraphique, est parti hier, à quatre heures du matin,
par la maille postale. Il s'agit, sans doute, de quelque grand
intérêt, l'organisation de la campagne électorale, par
exemple. Il y a de ces choses qui veulent être communi-
quées directement: Les paroles s'en vont, les écrits res-
tent.

Que va devenir le département en l'absence de cet ad-
ministrateur si ferme et en même temps si éclairé, quoi-
que aveugle par certificat? Lyon va être livré à l'anarchie
et au pillage! Nous engageons fortement les personnes
notables qui considéreraient la démission du cit. Tourangin
comme une calamité, à le suivre dans son voyage pour
lui continuer cet attachement qu'elles lui ont témoigné
avec tant d'effusion. Les gens qui s'aiment d'une telle ar-
deur, et qui paraissent si bien faits pour vivre ensemble,
ne devraient jamais se quitter. Mais nous oublions que ce
dévouement n'est que de l'hypocrisie, et que les mêmes
hommes qui encensent le royaliste Tourangin encom-
braient l'antichambre d'Emmanuel Arago.

— La réaction tombe tout-à-fait dans le ridicule:
nous recevons plusieurs lettres des élèves du lycée de
Lyon, nous annonçant que l'équitable répartition des
peines et des récompenses établies dans cet établissement,
pendant les premiers temps de la République, a de
nouveau fait place au favoritisme.

Les élèves riches sont visiblement protégés par les chefs
de la maison. — Nous rappelons à ces messieurs que si l'é-
galité était proscrite de la société, elle devrait se retrou-
ver à l'école.

— Le 2e bataillon de chasseurs de Vincennes va quitter Lyon pour se rendre à Valence. Hier, un grand nombre de militaires de cette arme sont venus nous témoigner leurs regrets d'abandonner nos murs et nous prier d'être leur interprète auprès de la population.

A notre tour, nous manifestons au 2e chasseurs nos sympathies et celles de tous nos amis.

— On se rappelle l'insurrection qui éclata à Marseille au mois de juin et à la suite de laquelle des arrestations nombreuses furent opérées. Les prévenus ont gémi au château d'If pendant dix mois. Enfin, on se décide à les juger au tribunal de Valence. Dans la nuit de mardi ils ont été extraits de leurs casernes et transportés dans cette dernière ville par les voitures cellulaires. Avant que de monter dans ces tombeaux ambulants, ils ont protesté de toute leur énergie, puis y sont montés en entonnant le *Chant du Départ*. Ils étaient au nombre de 14; un second convoi doit suivre de près.

— Le cit. Bugeaud vient d'être invité à un gala contre-révolutionnaire que lui offrent les amis de l'ordre de Villefranche. Il a refusé. Tout ce qu'il accepte, c'est de passer la journée dans la capitale du Beaujolais, et d'y danser le soir une polka. C'est à la lettre!

AVIS.

Les membres composant la société générale des chefs d'atelier tisseurs ont l'honneur de prévenir MM. les marchands fabricants en soierie qu'ils viennent d'établir un bureau d'indication concernant le placement de leurs métiers. Ils invitent MM. les marchands fabricants à s'adresser au bureau lorsqu'ils auront quelque chose à placer, où tous les renseignements seront gratuits.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés, de dix heures du matin à deux heures, et de quatre heures à huit heures.

Le bureau est situé passage Thiaffait, montée du côté du Jardin-des-Plantes, en face l'école de chant.

Les membres de la société générale des chefs d'atelier tisseurs ont l'honneur de prévenir MM. les ouvriers compagnons qu'ils viennent d'établir un bureau d'indication; ils prient les ouvriers de s'y adresser lorsqu'ils auront besoin de métiers.

Les postulants colons lyonnais et des villes suburbaines sont invités à se réunir dimanche prochain 15 du courant, à 11 heures du matin, chez Sanaoze, aux Brotteaux, pour affaires qui les intéressent.

Nouvelles étrangères.

Italie.

TURIN, 9 avril. — Ce n'est pas à Gènes seulement que le Peuple manifeste son indignation contre l'armistice et contre le ministère qui l'a accepté. Les provinces sont dans une indicible fermentation. De tout côté arrivent au roi des protestations où la menace d'une guerre civile se reproduit à chaque ligne. L'insurrection de Gènes a montré comment on proteste lorsqu'un ministère odieux veut à toute fin imposer au pays la honte et la réaction. Nous pensons avec la *Concordia* que la guerre civile est la plus terrible fléau dont Dieu puisse affliger un Peuple; mais au-dessus de la guerre civile, il y a le retour à l'ancien régime, vers lequel tendent toutes les pensées et les décrets du ministère Pinelli-Launay. Et c'est ce retour contre lequel la nation proteste, et malheureusement protestera par la révolte, par la guerre civile, les armes à la main s'il le faut. Que le ministère mesure de l'œil la profondeur de l'abîme où il pousse le roi et le Peuple. Qu'il se retire devant l'indignation générale, s'il veut éviter que la colère du pays ne le précipite de son banc au milieu de la ruine de l'ordre social et l'incendie des cités. Qu'il cède, afin d'éviter des malheurs plus grands que la défaite de Novare et le bombardement de Gènes. Qu'il cède enfin, s'il veut que le trône ne s'écroule, faute d'être appuyé sur les épaules du Peuple. Que son oreille ne soit pas sourde aux protestations des provinces. Alba, Tortone, Alexandrie et Turin elle-même, Turin, la ville de la monarchie et de l'aristocratie, ont déjà fait entendre leur voix de réprobation, en attendant que la résistance ministérielle fasse sortir du fourreau l'épée de la milice nationale. La cité d'Aoste surtout a été d'une énergie qui frise la révolte.

GÈNES. — On écrit de Savone, 9 avril, cinq heures du soir : L'armistice est expiré. Plusieurs personnes stationnent sur la place du Môle pour savoir si le canon annoncera la reprise des hostilités. Tout paraît tranquille. On espère un arrangement. Dieu le veuille.

— **Environ de Gènes.** — On écrit à l'*Opinione*, 9 avril. — Non-seulement j'ai entendu, mais j'ai vu des atrocités dignes des Croates. Non-seulement Gènes est bombardée, mais tout le quartier Saint-Théodore jusqu'aux premières barricades a été entièrement saccagé. On a employé pour cela les moyens les plus barbares et les plus lâches. Aucune maison n'est épargnée, les habitations des riches citoyens et celles du menu peuple ont été livrées au pillage. Les églises, les lieux saints ont été également dépouillés de leurs objets les plus précieux. Plusieurs femmes ont subi les dernières violences et les derniers outrages. La terreur est partout.

Les auteurs de pareilles atrocités ont mis le comble à leur infamie, en vendant aux enchères, leur butin, du haut de la muraille de St-Bénigne, à ce ramassis ordinaire de spéculateurs de tout espèce, de voleurs et recailleurs de tous genres.

Le quartier de St-Théodore, dont la population était de 6 mille habitants est aujourd'hui entièrement désert.

On n'a aucune nouvelle de l'intérieur de la cité; toutes les communications sont interceptées; dans les deux journées de jeudi et de vendredi, les canons génois, quoique mal dirigés, ont fait beaucoup de mal aux troupes piémontaises; on évalue à 250 le nombre des morts et des hommes dangereusement blessés.

On dit qu'Avezana est seul membre du gouvernement provisoire qui reste dans la ville, les autres ayant pris la fuite.

Je n'ai pas la force d'ajouter une ligne; la colère et la douleur me suffoquent. Le tableau horrible de la guerre civile fait désirer la mort. On se sent dominé par la honte d'appartenir à une nation descendue au dernier degré de l'opprobre. Mais que ceux-là qui ont voulu et qui se réjouissent à cette heure de notre ignominie chantent victoire. Ils ont signé leur propre sentence, qui, tôt ou tard s'accomplira.

TURIN. — 11 avril. La municipalité de la ville de Casal a fait parvenir une adresse au roi pour protester contre la guerre fratricide qui est faite à la ville de Gènes.

Allemagne.

VIENNE, 3 avril. — L'élection du roi de Prusse n'a pas fait ici une grande sensation; seulement on prévoit de nouvelles complications. Le gouvernement a déclaré ouvertement ne pas consentir à la

formation d'un nouvel empire allemand et à provisoirement suspendre toute nouvelle élection pour la Diète constituante. Les députés déjà nommés sont retenus, et on a invité les membres autrichiens siégeant à Francfort à revenir. L'offre a été faite de leur avancer les frais de route. On annonce le prochain retour de l'empereur pour le 15 mai.

La censure de Metternich est rétablie. Tous les ballots adressés aux libraires de Vienne sont visités par la police avant d'être délivrés aux propriétaires.

A l'instant nous parvient une dépêche qui annonce l'arrivée d'un corps d'armée turc de 12,000 hommes à Galatz. Le gouverneur a été fait prisonnier, et les ordes sont donnés afin de préparer des vivres pour une armée turque de 50,000 hommes qui est en marche, afin de délivrer la province de la présence des Russes.

PESTH, 30 mars. — Le ban Jellaich est de retour ici, le plan de marcher sur Szegedin ayant dû être abandonné. Le théâtre de la guerre s'est rapproché de quarante lieues de la frontière autrichienne, et l'armée impériale en est réduite maintenant à la défendre. Les officiers de l'armée ne se font pas scrupule d'avouer qu'à moins de nouveaux renforts, aucun succès ne peut être espéré.

TRANSYLVANIE, 30 mars. — Suivant la *Gazette universelle d'Augsbourg*, Bem est toujours en possession de Hermanstadt et son quartier-général se trouve à la Tour-Rouge, qui commande le passage en Valachie. Les Autrichiens avec leurs quatre généraux, Puchner, Pfersmann, Gédéon et Schurrtter, ainsi que les Russes avec les débris de leurs corps d'armée ont été forcés de se réfugier dans cette province. Kronstadt est aujourd'hui également occupé par Bem, qui menace de marcher sur Bucharest pour y attaquer les Russes, comptant à cet égard sur les populations roumaines et turques.

Toute la ligne, depuis Hermanstadt jusqu'à Klausenbourg, est occupée par les insurgés, et les troupes impériales, qui ne se sont pas sauvées en Valachie, courent le risque d'être prises ou détruites.

PRESBOURG, 29 mars. — On mande que le général Dembinski a passé le Danube avec un corps d'armée et qu'il menace Weissenbourg, voulant se porter de là sur Bude (Pesth).

On assure aussi que l'armée hongroise se rapproche de Pesth et qu'elle occupe Waitzen, Hatwan et Kœrœe. Dans la nuit du 24 mars, Gorgey a défilé et dispersé trois brigades au général Schlick, près de Hatwan. Un autre succès a été remporté près de Losonez, où 1,600 Autrichiens ont été anéantis.

On dit que Kossuth, assuré maintenant de la victoire, a dissous la Diète de Debreczin et l'a convoquée de nouveau pour le 24 avril à Pesth.

La *Gazette Universelle d'Augsbourg* convient qu'avant que l'armée impériale de Hongrie ait pu recevoir des renforts, les deux villes de Bude et Pesth pourront bien devenir le théâtre d'une lutte acharnée entre les deux armées, Windischgrätz étant décidé à ne pas rendre la citadelle.

COBLENTZ, 7 avril. — Des nouvelles dignes de foi nous annoncent que dans huit ou dix jours le roi de Prusse se rendra sur les bords du Rhin. Il séjournera pendant quelques jours dans notre château royal pour se rendre de là à Francfort, où se préparent d'importants événements.

BERLIN, 5 avril. — On assure que les paroles prononcées par le roi de Prusse en réponse à la députation, ne sont pas celles qui ont été convenues avec le ministère.

Le bruit a couru que le roi abdiquait en faveur du prince héréditaire; cela, bien entendu, mérite confirmation.

FAITS DIVERS.

Les représentants de la Montagne viennent de souscrire pour 500 francs, en faveur des journaux *le Peuple* et la *Révolution Démocratique et Sociale*, qui viennent d'être si cruellement frappés par la cour d'assises. Ils invitent tous les démocrates de Paris et des départements à les imiter.

— Le représentant du Peuple Théodore Raynal a déposé une pétition du comité électoral de la ville de Narbonne, contre la violation commise par le commissaire de police de cette ville, qui, au mépris de la loi, a voulu assister aux séances du comité.

Les citoyens de Narbonne, en dénonçant à l'Assemblée nationale les tendances liberticides du ministère Faucher, ont fait un acte de patriotisme. Justice leur sera rendue.

On lit dans *le Peuple* :

— Le contrepoison de la rue de Poitiers est peu goûté à la caserne Babylone; les militaires ont fait, en riant aux éclats, un auto-da-fé des numéros du *Pays*, du *Constitutionnel*, et *tutti quanti* dont on les avait gratifiés.

Dans une autre caserne, des gardes mobiles ont arraché une capote de mobile à un quidam qui leur offrait à 50 pour cent de rabais, les brochures du citoyen Larochejaquelein. Tu déshonores la capote, lui ont ils dit, et joignant à cet argument tout moral une preuve des plus frappantes, ils l'ont congédié avec un coup de pied au c....

— Le choléra touche à son terme. Les symptômes de recrudescence qui s'étaient manifestés vers la fin de la semaine dernière n'auront pas justifié les craintes qu'on avait pu concevoir.

Nous n'avons à enregistrer que de bonnes nouvelles. Il n'est survenu aucun cas nouveau, et il n'a été constaté aucun décès depuis deux jours. Le peu de malades aujourd'hui en traitement, dans les hôpitaux de Paris, sont en bonne voie de guérison, et les rapports des médecins confirment pleinement la disparition du fléau.

(Liberté.)

— Le roi Charles-Albert est parti de Saint-Sébastien pour se rendre à Oporto. Il a reçu un envoyé de la reine d'Espagne qui l'invitait à venir à la cour de Madrid. On prétend néanmoins qu'il n'acceptera pas cette invitation, et qu'il se rendra directement à Londres.

— Nous renonçons à enregistrer tous les actes d'arbitraire dirigés contre la *Solidarité Républicaine* dans les départements. Il paraît que c'est un ordre général donné par le pouvoir aux autorités départementales. Le droit de réunion n'est plus qu'un souvenir et la Constitution un pamphlet qui ne tardera pas à être prohibé.

— Le préfet du Nord vient d'adresser aux maires du département une circulaire dans laquelle il leur annonce qu'il daigne tolérer les réunions électorales qui voudront se former en vue des prochaines élections générales; néanmoins, il les engage à déléguer un agent de l'autorité pour assister à toutes les séances, et il leur annonce que

cet agent aura droit d'intervenir et de troubler ou d'entraver la discussion, s'il lui plaît de trouver un délit dans une réunion que la loi et la Constitution mettent en dehors du contrôle des commissaires de police.

« Ajoutez, dit le *Messenger du Nord*, à cette pièce prouvant la liberté qui va présider aux prochaines élections générales, des instructions qui défendent d'afficher des choses politiques, et d'autres qui recommandent la plus grande surveillance touchant la vente et le colportage des livres anarchiques, et vous apprécierez la liberté dont nous jouissons en l'an 1er de la République française, une et indivisible. »

— Il est question de réserver trois bourses dans les collèges de Paris pour être données à des enfants noirs de nos colonies qui auront montré des dispositions supérieures. Ces bourses seront données d'après l'avis d'une commission spéciale présidée par un inspecteur de l'Université.

— Le citoyen ministre du commerce vient de nommer une commission chargée d'examiner la question des marques de fabrique, et de présenter sur cette question un rapport qui sera converti en un projet de loi.

— **ORLÉANSVILLE.** — A l'occasion de la pratique de la vaccine, les mensonges les plus absurdes ont été répandus chez les Arabes; ces hommes crédules y ont ajouté foi, et l'on a été obligé de suspendre l'emploi de cette utile méthode.

— Un jour le sultan de Perse, par manière de délasserment, pria l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour, de lui expliquer la Constitution anglaise.

Après l'avoir écouté avec attention :

« Je conçois, dit-il, comment l'ordre de choses que vous me décrivez convient mieux que le gouvernement de Perse à la durée et au bonheur de votre empire....., mais il me semble beaucoup moins favorable aux jouissances du monarque. »

C'est aussi la pensée des aristocrates sur le socialisme. Ils doivent bien comprendre, qu'en effet, tous les hommes seraient plus heureux dans une société fondée sur le travail et la liberté; mais ils craignent, sans doute, que les jouissances des classes privilégiées ne soient compromises.

Ils oublient cette belle pensée de Pierre Leroux : Le mal de l'opprimé remonte jusqu'à l'oppresser.

(Vraie République.)

— L'infâme police poursuit son œuvre de tout temps. Ses agents ont souscrit des actions à la Banque du Peuple et ont adhéré aux statuts de l'institution. Inutile de faire connaître le but qu'ils poursuivent. Ils attendent quelque malentendu pour attaquer Proudhon dans son œuvre et frapper dans leur honneur l'homme qui se dévoue. Mais qu'ils soient tranquilles, les hommes du Peuple n'ont pas été élevés à l'école des hautes banques, et ils ne failliront pas à leur mission.

— Un nom manquait à la liste des ministres de Louis-Philippe qui se portent candidats aux prochaines élections. Le citoyen Salvandy vient de combler cette lacune, en se portant au département d'Eure-et-Loire.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

4^e Année. — Primes gratuites offertes aux Abonnés nouveaux.

LA SEMAINE, journal illustré de jolis dessins, caricatures, personnages célèbres, musique, etc., paraît le dimanche, dans un format grand in-4^o de 32 pages ou 96 colonnes.

C'est aujourd'hui la seule revue qui soit exclusivement consacrée aux idées démocratiques. Chaque numéro contient dans sa première partie une semaine politique — administrative — judiciaire — militaire — scientifique — médicale — religieuse — de l'enseignement — agricole — industrielle — commerciale de l'Algérie — six courriers. — Dans sa deuxième partie, un journal des salons, de littérature et d'art — des théâtres — des enfants et des demoiselles — de musique — de caricatures.

Cabinet Littéraire

DÉMOCRATIQUE.

Quai de l'Archevêché, n. 29.

ICARIE. Plusieurs Lettres des Icaris à la Nouvelle-Orléans; brochure in-8 de 16 pages. 15 c. En vente chez le citoyen Faucon, rue de la Grenette, 25, au 2^e, et chez différents libraires.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Prefecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAI ME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.